

délibération :
2020_10_5

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mille vingt, le mardi 17 novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Centre socio-culturel, Rue de la République à AUSSAC-VADALLE, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Date de convocation du : 12 Novembre 2020

Présents : Monsieur LIOT Gérard, Madame COUSSAUD Béatrice, Monsieur CHAMBRE Damien, Madame AUPY JOCELYNE, Madame BIZE AURELIE, Madame DUPUY MARINE, Madame KERJEAN MADELEINE, Monsieur LEDIRaison GUILLAUME, Monsieur LEGRAND XAVIER, Monsieur LEHEMBRE PIERRE-YVES, Madame LIOT REGINE, Monsieur VIGIER VALERIAN

Objet : Demande d'effacement des réseaux pour la Traverse de Vadalle

Absent(s) : Monsieur BIRONNEAU CYRIL

Excusé(s) : Madame ELMOZNINO PEGGY, Monsieur LAMACHE CHRISTOPHE

Secrétaire de Séance : Madame MADELEINE KERJEAN

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal qu'il est opportun de demander au Comité Départemental d'Effacement des réseaux de la Charente, la prise en charge de l'effacement des réseaux dans la Traverse de Vadalle et leur remplacement par des réseaux souterrains.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'accepter la proposition de Monsieur le Maire en demandant l'effacement des réseaux dans la traverse de Vadalle,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaire à cette proposition et d'engager toutes les démarches concourant à ce projet.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.
En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 17/11/2020, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jours que ci-dessus.
Au registre sur les signatures pour copies conformes,
Le Maire,
Gérard Liot